

ANOUX INFOS

Ecole d'ANOUX



2016 2017

Classe de CE2, CM1 et CM2

N°34 1er Semestre 2017

L'ECOLE C'EST FINI

A la prochaine rentrée scolaire de septembre, il n'y aura plus d'école à Anoux. La décision de l'inspection académique est tombée. La fermeture d'une école est toujours un moment douloureux pour une commune.

Depuis quelques années la menace de fermeture de classe ou d'école était bien présente, elle pesait sur le Regroupement pédagogique intercommunal ANOUX/ MAIRY-MAINVILLE.

Depuis 1991 Anoux et Mairy/Mainville s'étaient regroupés déjà pour éviter une fermeture

Les raisons de cette fermeture sont diverses :

Une baisse des enfants indéniable , on est loin des années où l'on comptabilisait 30 à 35 enfants du village en âge d'être scolarisés.

Autre aspect le choix des parents, par rapport au passé, de scolariser leurs enfants, pour des raisons diverses, hors de la commune est un élément qui contribuait à faire chuter les effectifs.

La volonté de la commune de Mairy/Mainville de mettre fin au regroupement pédagogique pour rejoindre TUCQUEGNIEUX a été l'élément déterminant.

A la rentrée de septembre 2017, sur un effectif de 17 enfants d'Anoux (maternelle plus primaire) 9 bénéficiaient de dérogations légales pour être scolarisés hors de la commune.

Avec 8 enfants restants

QUELLE ECOLE DE RATTACHEMENT

C'est les écoles de BRIEY en forêt (maternelle et primaire) que le conseil municipal a retenu comme écoles de rattachement.

Un service de transport sera assuré vers cette école, matin et soir, par le syndicat des transports.

Page de garde :

Dernière photographie de classe à ANOUX

INFOS COMMUNALES

Une naissance à ANOUX : le 13 juin 2017 est né Raphaël FRANCHINI

Félicitations aux heureux parents et vœux de prospérité au bébé.

RESCENCEMENT 2017

Notre commune a fait l'objet d'un recensement début 2017, en voici les principaux chiffres :

Nombre d'habitants : 267

Résidences principales : 110

Total des logements enquêtés : 108

Total des logements d'habitation : 117

CHENILLES

Nous observons depuis plusieurs années la présence de chenilles processionnaires dans la forêt communale avec une recrudescence importante en 2017. Ces chenilles comportent des poils urticants qui restent actifs 2 à 3 ans après la disparition de la chenille. Ils provoquent en cas d'exposition, une gêne analogue à celle des piqûres d'orties et peuvent entraîner des réactions d'intensité variable selon la sensibilité des individus et le niveau d'exposition pouvant aller jusqu'à des réactions allergiques graves chez quelques personnes.

L'ONF gestionnaire de la forêt sera amené à proposer des mesures de prévention en particulier pour les équipes de bûcherons et agents de l'ONF. De la même façon les autres acteurs de la forêt (exploitants forestiers, entreprises de travaux forestiers, affouagistes, cessionnaires) seront prévenus de la présence de ces risques.

En cas de promenade en forêt, La plus grande prudence est recommandée à tous.

CHATS ERRANTS

La commune a fait intervenir récemment à la demande de particuliers le sivu du chenil de MOINEVILLE afin de récupérer plusieurs chats errants.

Ces animaux une fois contrôlés et stérilisés ont été remis en liberté dans le village conformément à la réglementation.

Ces chats sont par ailleurs « baptisés » Nana, Ninja, Luxor, Bella

A noter que l'un de ces chats a été adopté par une famille.

Il est fortement recommandé de ne pas entretenir les chats errants sous peine d'une prolifération importante.

Piles usagées

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de jeter les piles usagées avec les déchets ménagers. Un container est à votre disposition en mairie, vous pouvez y déposer vos piles et accumulateurs usagés.



Nous vous demandons donc d'adopter un comportement responsable, face aux préoccupations environnementales, dues à la toxicité de certains déchets ménagers.

Rappels

Après plusieurs plaintes, nous nous voyons obligés de rappeler à tous les propriétaires de chiens :

- Qu'ils sont priés de ne pas les laisser divaguer.
- Que les crottes ne doivent pas être laissées sur la voie publique, ni dans les lieux privés qui ne seraient pas ceux desdits propriétaires. **RAPPEL : les propriétaires de chiens peuvent trouver des sachets « Ramasse crottes » en mairie.**
- Qu'ils doivent veiller à faire cesser les aboiements intempestifs.

Quelques numéros et adresses utiles

- Renseignements : 118 218
- Pompiers : 18
- SAMU : 15
- Centre Anti-Poisons : 03 82 32 36 36
- Gendarmerie de Trieux : 17 ou 03 82 20 40 02
- Mairie d'ANOUX : 03 82 21 33 06
- Mairie de Briey : 03 82 47 16 00
- Ecole d'ANOUX : 03 82 21 25 42
- CRW (Contrat Rivière Woigot) : 03 82 21 22 12
- Centre des impôts : 03 82 47 12 12
- SIRTOM : 03 82 20 22 00
- Permanence sociale Tucquegnieux : 03 82 21 32 33
- TRESOR PUBLIC de Briey : 03 82 46 13 80



Médecins :

- Dr MONCHOT (Mancieulles) : 03 82 21 23 19
- Dr BIGNOLAS (Briey) : 03 82 20 90 95
- Dr SAVERNA (Briey) : 03 82 46 13 54
- Dr WACH (Briey) : 03 82 20 90 95
- Dr BOURGUIGNON (Mance) : 03 82 20 08 21
- Dr DOLLARD WESTRICH (Tucquegnieux) : 03 82 21 22 05

TRAVAUX / INVESTISSEMENTS

Après une année 2016 riche en travaux avec l'enfouissement des réseaux secs, l'année 2017 se veut plus calme.

Les travaux prévus cette année concernent :

VIDEO-SURVEILLANCE

Le projet de vidéo- protection se concrétise partiellement. C'est 4 caméras qui seront installées. Essentiellement sur l'axe de la rue Pasteur. Le montant des travaux s'élève à environ 20 000 euros HT.

Deux financements ont été obtenus sur ce projet, Fond FIPD (Fonds interministériel de prévention de la délinquance) ainsi que le ministère de l'intérieur.

Les travaux ont été confiés à la société POLYMAG.

AMENAGEMENT D'UNE INTERSECTION

Le revêtement du chemin des olivettes dans sa portion urbaine sur une longueur d'environ 30 mètres, a été remis en état avec la création de trottoirs.

Les travaux ont été réalisés par la société EUROVIA pour le montant de 13 268.66 euros HT.

Une subvention du conseil départemental, sur le fond amende de police a été obtenue.



ACQUISITION D'UNE TONDEUSE

La tondeuse de la commune étant devenue insuffisante pour les besoins de la commune et de plus prenant de l'âge, le conseil municipal a décidé de procéder à l'achat d'un tracteur tondeuse professionnel correspondant plus aux besoins actuels de la commune.

Cet investissement d'un montant de 13 299.99 euros a été réalisé auprès de la société ROCHA. Il présente l'avantage d'être équipé de nombreuses adaptations.



VERGER COMMUNAL

Les travaux de plantations du verger communal sont terminés. Le coût de ces travaux s'est élevé à 9 157 euros TTC, il a été financé par les montants compensatoires du parc éolien.

Au total, 24 arbres ont été plantés : 2 Néfliers, 1 Noyer, 2 Châtaigniers, 2 Cerisiers bigarreau, 3 Mirabelliers de Nancy, 2 Poiriers Williams, 2 Pommiers Golden, 2 Coing, 2 Quetsche d'Alsace, 1 Reine Claude, 2 Poire Conférence, 2 Cerise Montmorency, 1 Pommier Rambourg.



PROJETS DE TRAVAUX 2018

Des réfections de fenêtres et volets sur les bâtiments et logements communaux sont envisagés pour l'année 2018. Une remise en état de la toiture de l'église est également possible (gouttières et démoussage). Ces travaux feront l'objet de demande de subventions.

ECOLE

Le conseil municipal engage une réflexion sur l'avenir du bâtiment de l'école. Utilisation du bâtiment pour la mairie, location, création de logements... Toutes les hypothèses seront étudiées.

JOB ETE

Cette année encore, la municipalité emploie des jeunes de 16 à 18 ans en job été. Léa, Benjamin et Tiphany passent une partie de leurs vacances à travailler à la mairie ou en extérieur. Secrétariat, photocopies, journal communal, désherbage, peinture, passage du karcher sont leurs principales tâches. Ils accomplissent leur travail avec sérieux et toujours avec le sourire.



LANDRES MONTOIS

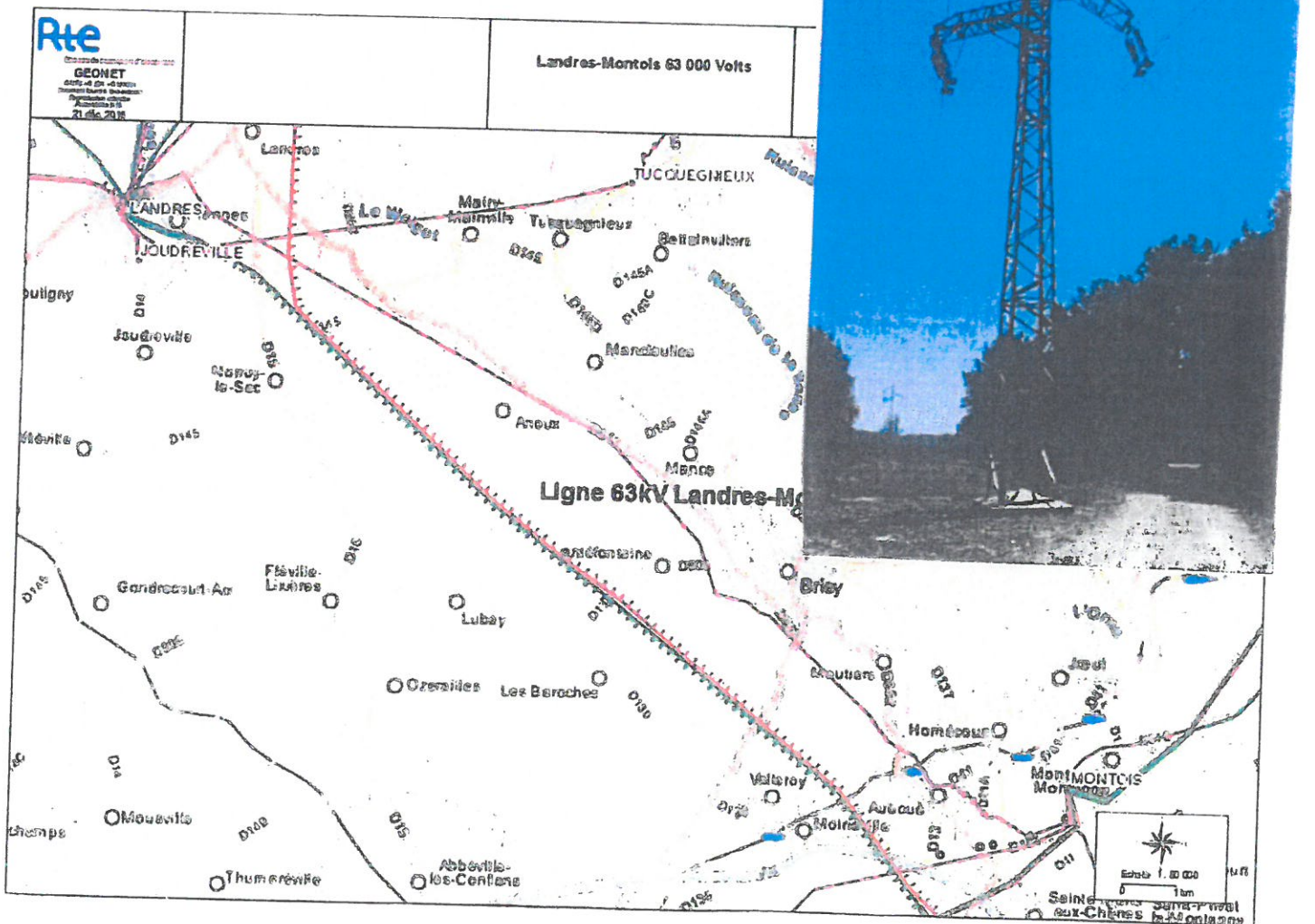
La ligne 63 kV Landres – Montois a été construite en 1924 afin de garantir la sécurité des tiers et des biens, de contribuer à la sûreté du système électrique et à la qualité de l'électricité tout en diminuant les risques d'avaries ; une opération de maintenance lourde est nécessaire.

RTE a décidé d'engager des travaux de maintenance lourde sur cette ligne qui part de MONTAIS LA MONTAGNE pour aboutir à LANDRES et qui traverse notre commune.

C'est la société EIFFAGE qui est chargée des travaux

En fonction de l'état de chaque support, des travaux de remplacement d'éléments, remplacement de tronçons ou remplacement de pylônes pourront être nécessaires.

A noter que dans le cadre de ces travaux le chemin rural dit du grand pré a été remis en état au frais de RTE.



SCHEMA D'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE

Notre forêt communale est gérée historiquement par l'ONF

La gestion de l'ONF est faite à partir d'un document appelé SCHEMA d'AMENAGEMENT DE LA FORET.

Ce document est établi traditionnellement pour plusieurs années voir décennies.

Le schéma actuel (1999 / 2013) étant arrivé à son terme depuis plusieurs années , les services de l'ONF nous proposent un nouveau schéma d'aménagement pour 20 ans cette fois, 2018/ 2037.

L'aménagement forestier est le maillon essentiel de planification de la gestion d'une forêt. Préparé après une étude minutieuse sur le terrain, il ne peut être mis en œuvre qu'après avoir été validé par la commune et l'ONF, puis approuvé par arrêté préfectoral pour les forêts des collectivités.

Ce document d'aménagement fournit des informations détaillées à la fois pour la commune, propriétaire de la forêt quant à l'avenir de son patrimoine mais aussi aux forestiers qui doivent mener à bien le programme d'action tout au long des 20 années d'exécution de l'aménagement forestier.

Ce document présente un état des lieux de notre forêt. Il propose le classement des parcelles en amélioration, régénération.....il tente à prévoir l'exploitation à venir de la forêt en terme de recettes / dépenses.

La forêt d'ANOUX en quelques chiffres

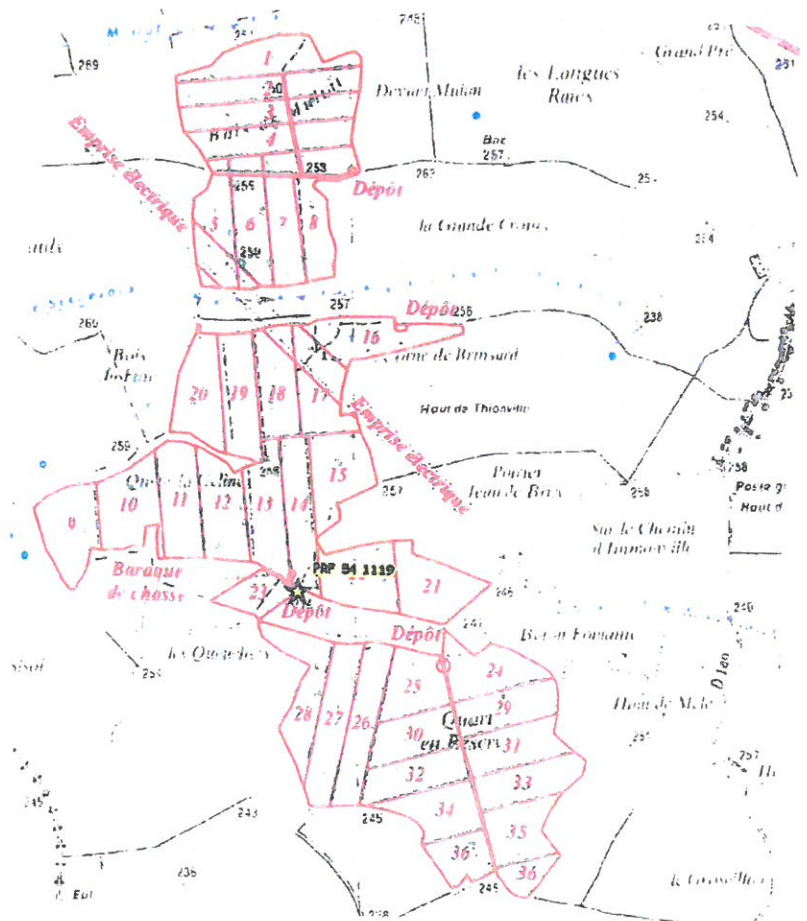
Surface cadastrale 179.92 ha

Altitudes extrêmes 245m-260m

Surface boisée 174 ha

Surface hors sylvicole 5.93 ha

- Tranchée cadastrée 0.29ha
- Place de dépôt 0.28
- Baraque de chasse 0.06 ha
- Emprise lignes électriques 5.30 ha



Souriez, vous êtes filmés

Afin d'apporter une nouvelle mesure de sécurité au village, la commune a décidé de s'équiper d'un système de vidéosurveillance. Ce système aura pour but de contrôler les différents accès du village pour qu'en cas de besoin nous puissions tracer la circulation.

Lors des travaux d'enfouissements des réseaux nous en avons profité pour considérablement améliorer la performance et les coûts de ce projet de vidéosurveillance.

Ce système de vidéo protection est financé par une enveloppe ministérielle et d'autres subventions.

L'accès aux différents enregistrements est réglementé par une loi qui n'autorise, que quelques personnes habilitées au sein du conseil et les forces de l'ordre, à avoir accès à ces enregistrements.

Les enregistrements pourront être contrôlés à distance grâce à différentes applications.

Les caméras qui équiperont notre village ont une vision nocturne et sont en qualité HD dont en voici les principales quelques caractéristiques :

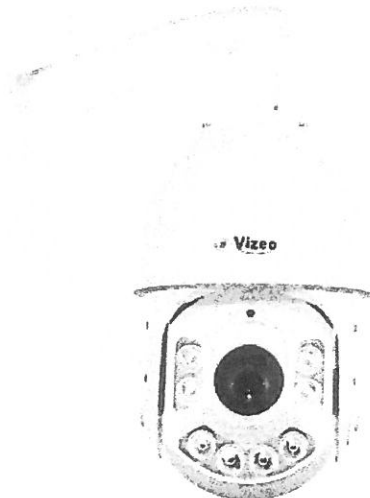
Dôme motorisé infrarouge 3 Mégapixels

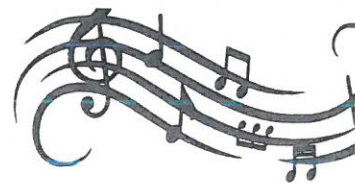
Résolution : 3 Mégapixels, 2048 x 1536 pixels en 25 IPS (signifie que l'enregistreur sait stocker une image de 1 seconde en la découpant en 25 scènes ou images) (le minimum pour qu'un système de vidéo protection ai valeur de preuve dans les lieux et établissements du public est de 12 ips)

Focale & angle : **4.3 à 129 mm**, 70° à 3.2°

Zoom : **x 30 optique**, **x 16 numérique**

Images : Balance des blancs, désembuage, WDR, HC, analyse intelligente de l'image, ROI (qui permet l'acquisition d'une zone réduite de l'image), 3DNR (qui permet de réduire le bruit pour obtenir des images avec une meilleure netteté), mémoire tampon





LA PAGE DU FEP ANOUX

LES MANIFESTATIONS DU DEUXIEME SEMESTRE 2017

15 Août

Traditionnel concours de pétanque

2/3 Septembre

Fête patronale à l'aire de jeux



Feux d'artifice le samedi soir

24 Septembre

Course des jambons

MUSICALES D'ANOUX

Samedi 16 Septembre

Impulse Jazz Quartet



Vendredi 13 Octobre

as malik and the tribe

Funk, Pop et Reggae

Vendredi 10 Novembre

Swing minor quartet

Jazz manouche



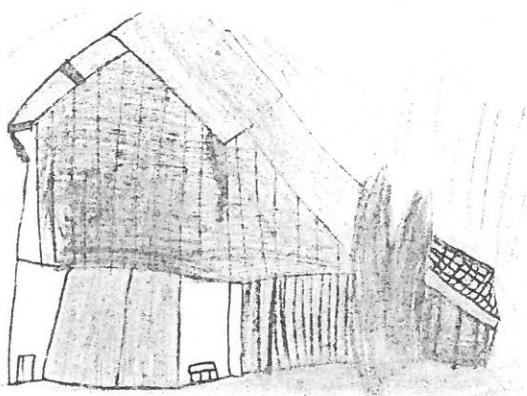
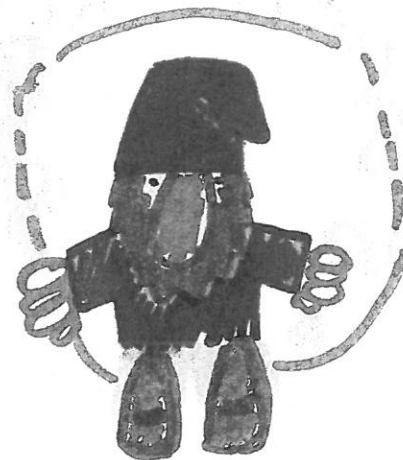
CLASSE DE DECOUVERTE

des enfants scolarisés à l'école d'Anoux

**Nous sommes allés en classe de
découverte à Clairsapin dans les Vosges
du lundi 3 avril au vendredi 7 avril 2017.**

Nous avons été très bien accueillis et avons travaillé tout au long
de notre séjour avec plusieurs animateurs du centre Clairsapin.

Notre classe de découverte était axée autour de deux grands thèmes : l'environnement et les arts du cirque



Environnement : Promenades, constructions de cabanes, observation du paysage, recherche d'indices pour la découverte des animaux... plusieurs activités nous ont permis de découvrir l'environnement proche du centre et d'enrichir nos connaissances sur la nature.

Les arts du cirque: Nous avons aussi découvert plusieurs techniques des arts du cirque, ce qui nous a permis pour chacun d'entre nous de travailler plus précisément l'une d'entre elles pour notre spectacle de fin d'année.

**Nous avons passé un excellent séjour !
Nous remercions beaucoup
toutes les personnes
et tous les partenaires
qui nous ont aidés pour l'organiser.**



**C'était
génial !**

**Merci aussi à toutes les personnes qui nous ont accueillis là-bas.
Nous avons appris plein de choses et nous avons beaucoup de bons souvenirs !!!**

Visite confiserie de Plainfaing

Sur le chemin du retour, nous avons fait un détour par la confiserie de plainfaing. On a découvert comment ils faisaient des bonbons. Nous avons goûté des bonbons à la violette à l'entrée. Ils étaient en train de faire de la nougatine. C'était bon et ça sentait bon la vanille quand le monsieur a mis l'essence de vanille dans le caramel. Il touchait la pâte avec ses mains alors que c'était très chaud.

Nous sommes ensuite allés à la boutique, nous avons acheté plein de bonbons.



Arts du cirque

Suivant les jours c'est Nadir ou Damien qui nous ont expliqué comment faire du cirque.

Nous avons travaillé avec plein

d'objets de jonglage et d'équilibre: balles, foulards, cerceaux, massues, assiettes chinoises, bâtons du diable, diabolos, acrobatiques, monocycles, rouleaux américains, boule chinoise.

Une autre fois, nous avons fait des exercices de clown. Par exemple, nous avons appris à faire de fausses claques.

Nous avons également fait des pyramides. Il fallait bien faire la position du porteur et du voltigeur.

Nous avons préparé des numéros de cirque pour le spectacle de fin d'année



Les jeux

Pendant notre séjour, nous avons eu des temps de jeux.

On en a profité. On a joué à un jeu qui s'appelle la balle américaine. On se met à l'intérieur d'un cercle puis il ne faut pas se faire toucher par les autres avec la balle. Si

on se fait toucher, on sort du cercle et on doit toucher les autres de l'extérieur. Certains faisaient exprès de se faire toucher.

Un autre jour, Léopold nous a appris le jeu du « shi fu mi »: on place des plots en demi-ovale, on fait deux équipes qui se placent à chaque extrémité de l'ovale. Les deux premiers partent en courant, lorsqu'ils se rencontrent, ils font un « pierre/feuille/ciseau ». Celui qui gagne continue son chemin, celui qui perd lève la main et le suivant de son équipe part. L'objectif est d'arriver jusqu'à l'équipe adverse et de marquer le point au « pierre, feuille, ciseau ». Nous avons beaucoup aimé ce jeu.

Les veillées

A la **première veillée**, nous sommes partis avec les CP d'une autre école pour faire une promenade nocturne dans les bois. Les animateurs nous ont bandé les yeux pour que l'on soit obligé d'écouter les bruits de la forêt et de sentir le sol. Nous avons marché à la queue leu leu. Lorsqu'on a enlevé les bandeaux, on a eu du mal à voir. Ensuite, Antoine nous a raconté une histoire

Le **deuxième jour**, c'était veillée « petits jeux » avec Léopold.

Nous avons commencé par « le jeu du noeud » mais nous n'avons pas réussi à nous démêler.

Ensuite, nous avons fait un autre jeu où il fallait faire deviner un nombre à 3 chiffres. Ce n'était pas évident.

Le **troisième jour**, c'était une soirée feu de camp avec les CE2 d'une autre classe. Nous sommes allés ramasser du bois pour faire le feu puis Léopold et Antoine nous ont fait chanter des chansons autour du feu. Pour finir, nous avons eu droit à un chamallow cuit !

Le **quatrième jour**, comme c'était notre dernière veillée, nous avons fait une boum.



Les promenades

Nous avons fait plusieurs promenades. Nous sommes allés en forêt avec Charline qui nous a expliqué comment différencier le sapin de l'épicéa. Il faut regarder les aiguilles. Celles du sapin sont disposées de part et d'autre de la branche et sont blanches sur le dessous. Celles de l'épicéa sont autour de la branche et sont toutes vertes.



Avec Romain, on a fait une randonnée de 3 heures, environ 6 à 7 kilomètres.

On a marché jusqu'au champ de roches.

Sur le chemin, il nous a parlé des roches et surtout du granit que l'on trouvait partout. Nous avons aussi vu du quartz. Il avait amené dans son sac à dos du grès et du calcaire. Le champ de roches, c'est un endroit où il y a plein de gros cailloux. Les scientifiques ne savent pas vraiment comment ils sont arrivés là. Ils pensent que c'est à cause de la fonte d'un glacier. Il y a aussi des

légendes qui racontent le rassemblement de sorcières à cet endroit.

Certains ont ramassé tellement de cailloux qu'ils n'arrivaient plus à avancer. Nous avons pris beaucoup de temps.

A la découverte des animaux

Nous sommes aussi sortis en forêt pour découvrir les animaux.



On a joué à un jeu où il fallait retrouver les 25 animaux qui étaient cachés dans les bois.

Nous avons observé les empreintes des animaux dans les bois, ainsi que les crottes. Nous avons vu plein de crottes de biche, de cerfs et de chevreuils. On les reconnaît car elles ressemblent à des gouttes et elles sont constituées d'herbes

séchées. Ces animaux remangent parfois leurs crottes car elles ont encore beaucoup d'énergie.

On a vu des vrais bois de cerfs et de chevreuils.

Romain nous a appris que les fourmis étaient des protéines pour notre corps. Il en a mangé devant nous ! Il nous a aussi expliqué que lorsque l'on mettait un os avec de la chair sur une fourmilière, si on revient une semaine après, ce sera un os propre. Les fourmis le nettoient avec de l'acide formique. Romain a fait l'expérience avec un crâne de blaireau.

La cabane !!!!!!

Les cabanes



On a construit des cabanes dans les bois.

Ce n'était pas toujours facile pour que les bouts de bois tiennent.

Plusieurs cabanes se sont effondrées.

On s'est bien amusé.



On a adoré.



Observation et dessin du paysage

Nous sommes partis nous promener avec Charline et nous avons dessiné le paysage.

Une première fois par groupe de deux.

L'un regardait dans un rouleau et devait décrire à l'autre quoi dessiner. Ce n'était pas facile. Nous n'avons pas été assez précis.

La deuxième fois, nous nous sommes assis dans un champ et avons regardé devant nous. Chacun devait dessiner.

On pouvait utiliser des crayons de couleur ou bien des éléments de la nature. Nous avons utilisé l'herbe pour faire du vert, la terre pour le brun et les pétales des jonquilles pour le jaune. Nous n'avons pas trouvé pour faire le bleu du ciel.



MAIRIE D'ANOUX
CONCOURS PHOTOS 2017

La mairie d'ANOUX organise cette année encore un concours de photographie.

Le thème sera « un coucher de soleil à ANOUX »

Les photos prises doivent obligatoirement avoir un lien avec la commune d'Anoux. Chaque photo présentée doit faire l'objet d'éléments de présentation (titre, lieu de prise de vue, nom du photographe)

Fin du concours : le 15 novembre 2017

1 / Conditions de participation

Le concours est gratuit et ouvert à tous les habitants d'ANOUX .Ce concours sera divisé en deux catégories : les plus de 18 ans et les moins de 18 ans.

Tout participant devra faire parvenir sa photo à l'adresse mail suivante : mairie.anoux@wanadoo.fr

Le fichier devra être au format JPEG, d'une résolution minimale de 72 dpi, pour une taille minimale de 700X700 pixels (si la photographie est une photographie argentique, la déposer en mairie) Toute la famille peut participer à hauteur d'une seule photo par personne et en être lui- même l'auteur).Chaque photographie sera mentionnée du nom, prénom, adresse et âge du participant. La photographie devra être en rapport avec le thème et devra être prise durant l'année 2017. Les photographies ne pourront en aucun cas porter atteinte aux bonnes mœurs et à l'intégrité des personnes physiques ou morales. La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature. Tout dossier incomplet, non conforme ou arrivé hors délai sera rejeté.

2 / Critères d'attribution

Un jury composé de 4 personnes devra évaluer et voter la photographie gagnante du concours en se basant sur 3 critères, nous ferons appel comme l'an dernier à l'équipe de POLYMAG :

- Qualité de prise de vue
- Originalité
- Respect du thème

3/ Attribution des lots :

Concernant les plus de 18 ans : la photographie gagnante se retrouvera en couverture du prochain INFO ANOUX et recevra un prix de 50 euros, la deuxième un prix de 30 euros et la troisième un prix de 20 euros.

Concernant les moins de 18 ans : la photographie gagnante se retrouvera au dos de la couverture du prochain ANOUX INFOS et recevra une récompense de 50 euros, la deuxième un prix de 30 euros et la troisième un prix de 20 euros.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez joindre le maire au 06 88 53 80 22

Mme Cécile SOURIN ancienne institutrice d'ANOUX.



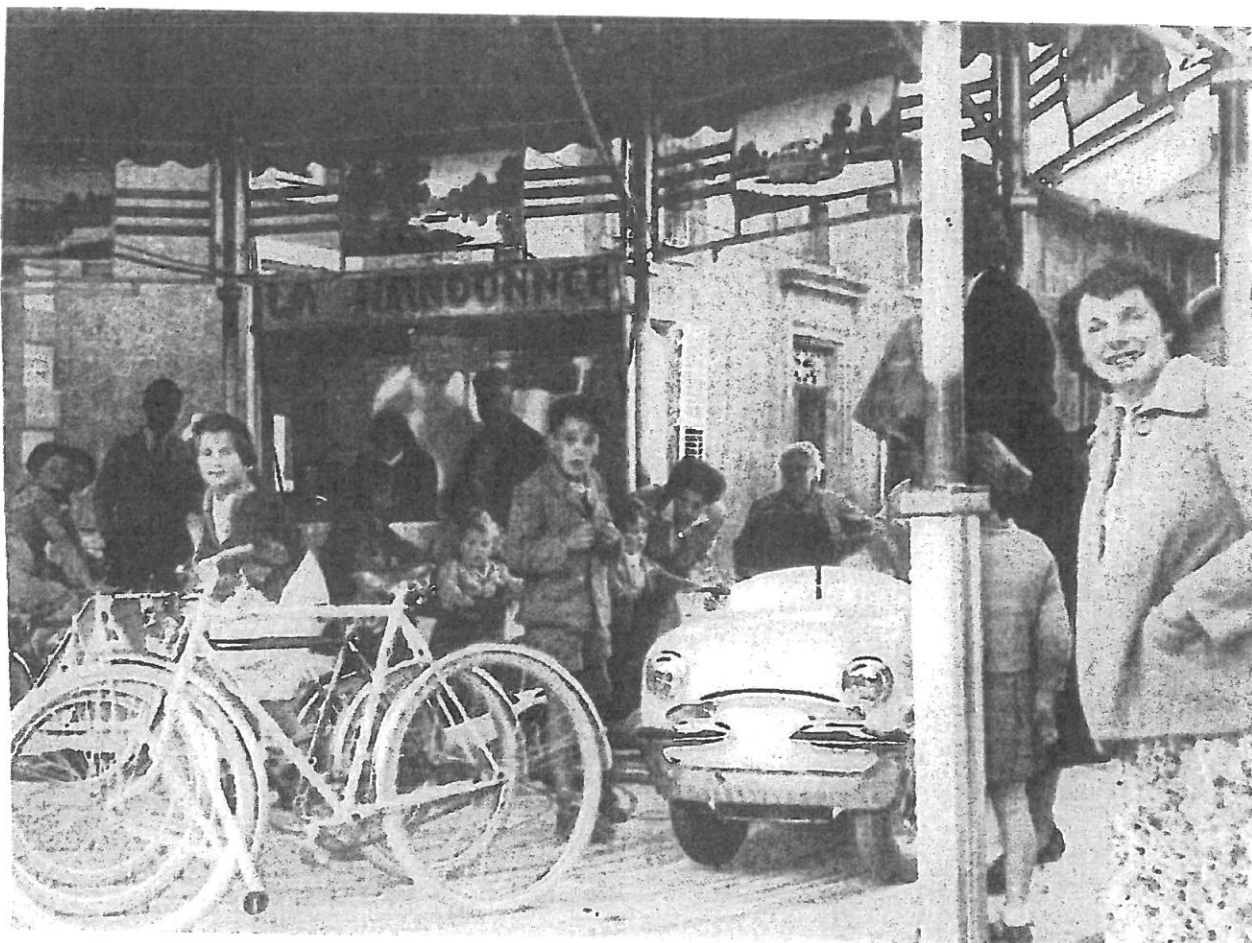
Mme SOURIN : fête de Noël 1954.

Le 7 Février 2017 à Nancy décédait dans sa 94ème année Mme Cécile SOURIN.

Madame SOURIN avait été institutrice à ANOUX de 1946 à 1958. Née le 15 Juillet 1921 à VILLE-AU-MONTOIS, elle fut nommée avec son époux Mr Henri SOURIN à l'école d'ANOUX en 1946.

Madame SOURIN s'occupait des « petits » (cours élémentaire et préparatoire). Sa classe se situait à la « petite école » située derrière l'actuelle mairie.

(Maison habitée aujourd'hui par Mr et Mme AGOSTI)



Mme SOURIN à une fête au village.

A l'époque suivante, il y avait entre 30 et 40 élèves dans sa classe, ce n'était pas une mince affaire que de gérer tout ce petit monde et pourtant, cette institutrice remarquable de gentillesse, de savoir-faire et de persévérance réussit pendant 12 ans à apprendre à de nombreuses « têtes blondes » lecture, écriture, calcul et bien d'autres choses (oui, même à moi!!!), et ce n'était sûrement pas évident tous les jours.



Madame SOURIN et sa classe (escaliers de la cour de récréation de la petite école).

Madame SOURIN a eu 3 fils, Patrick, Denis et Francis tous nés à ANOUX.

Outre son métier d'institutrice et à l'instar de son mari Henri SOURIN elle était très impliquée dans la vie associative et sportive du village.

Que de regrets chez les habitants et les élèves du village quand Mr et Mme SOURIN furent en 1958 mutés à NANCY.

Avec le décès de Mme Cécile SOURIN, c'est une page du livre d'ANOUX et de notre enfance qui se tourne. Madame SOURIN est inhumée à côté de son mari Henri au cimetière de Préville à NANCY.

Au revoir et merci Madame l'Institutrice.

P. SCHMITT

En feuilletant les archives

Délibérations du 21 Juin 1835.

Arrêté :

- Art 1 : Il est défendu à tous les propriétaires de chiens de les laisser divaguer.
- Art 2 : Tout chien rencontré, non tenu en laisse et non muselé, sera tué sur le champ.
- Art 3 : Toute personne ayant des animaux atteints de la rage et qui n'en aura pas fait la déclaration, sera punie d'un emprisonnement de six jours à deux mois et d'une amende de 16 à 200 francs.
- Art 4 : Les propriétaires de bestiaux morts sont tenus de les enterrer dans leur propre terrain à une distance d'au moins 1000 mètres du village.

Délibérations du 10 Mai 1859.

- Pompe à incendie.

Considérant que la commune ne possède pas de pompe à incendie, et qu'un objet de ce genre est nécessaire tant pour les habitants que pour le village. Je conviens que la commune d'Anoux fasse l'acquisition d'une pompe à incendie.

Que la vente d'un 3ème coupon du « Quart en réserve » évalué à environ 5000 francs pourra permettre de couvrir la dépense occasionnée.

Demande à être autorisé à faire l'acquisition de cette pompe à incendie et prie Mr le Préfet de vouloir bien autoriser cette dépense.

Délibérations du 1er Avril 1860.

Le Conseil Municipal, considérant que la présence de lieux d'aisance à l'école de garçons d'Anoux sort de la nécessité la plus importante, est d'avis d'approuver le devis de : Quatre cent vingt-six francs.

Délibérations du 28 Avril 1863.

Monsieur le Maire, expose que le cimetière actuel est insuffisant et qu'il y a lieu d'en établir un autre hors du village.

A cet effet, il se trouve un emplacement à environ 150 mètres de l'Eglise et 130 mètres de toute habitation, au nord du village, endroit qui paraît des plus convenables pour l'objet dont il s'agit.

Que Messieurs OBRY et VERNIER, propriétaires des terrains nécessaires consentant à Vendre; le premier moyennant la somme de 325 francs et le second la somme de 700 francs.

Monsieur le Maire propose de faire l'acquisition des dits terrains.

Le Conseil après avoir délibéré est d'avis de faire cette acquisition qui est d'une grande utilité pour la Commune.

Journal élaboré par : Mr BERG André, Mr DI BENEDETTO Franck,
Mr SCHMITT Pierre, Mme SUC Marielle, Mme ERENATI Léa